

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 08/07/2013

Réception par le Prefet : 08/07/2013

Publication : 12/07/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-7-2-18

Séance du vendredi 5 juillet 2013

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN POUR SIEGER AU SEIN DE LA SOCIETE FERMIERE DE LA MAISON DE L'ALSACE A PARIS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2011-6-12-1 du 17 juin 2011 portant désignation des représentants du Département pour siéger au sein de la société fermière de la Maison de l'Alsace à Paris,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Désigne pour siéger au sein de la Société Fermière de la Maison de l'Alsace à Paris :

Au Conseil d'Administration :

- en qualité de titulaire : Monsieur Michel HABIG en remplacement de Monsieur Francis FLURY.
- en qualité de suppléant : Monsieur Pierre BIHL en remplacement de Monsieur Charles BUTTNER.

A l'Assemblée Générale :

- Monsieur Alphonse HARTMANN, porteur d'actions.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions